

COMMENT DEMANDER EN LIGNE  
SA VOIE D'ORIENTATION  
*après la 3<sup>e</sup> ?*

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

De quoi ai-je besoin ?

Identifiant et mot de passe  
de mon compte éducation nationale (ATEN) fournis  
par mon établissement ou de mon compte France Connect  
Mon adresse de messagerie

Mes intentions  
d'orientation

DU JJ/MM/AA  
AU JJ/MM/AA

1

Avant le conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre

Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte ATEN ou France Connect :  
<https://teleservices.ac-xxxxxx.fr/ts>

2

Je saisis **mon intention d'orientation** : 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> professionnelle  
ou 1<sup>re</sup> année de CAP. Je peux saisir jusqu'à 3 intentions d'orientation par ordre de préférence.

3

Après le conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre

Je me connecte pour consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Mes choix définitifs  
d'orientation

DU JJ/MM/AA  
AU JJ/MM/AA

4

Avant le conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre

Je me connecte à Scolarité Services et je saisis **mon choix d'orientation**.  
Je peux saisir jusqu'à 3 choix d'orientation en les classant par ordre de préférence.  
En parallèle, dans Scolarité Services (onglet Affectation post-3<sup>e</sup>), je fais les demandes de formation  
et d'établissement dans lesquels je souhaiterais que mon enfant ait une place à la rentrée 2020.

5

Après le conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre

Je me connecte pour consulter la proposition du conseil de classe :

- Je l'accepte (La décision d'orientation de mon enfant est définitive. La procédure est terminée.)
- Je ne l'accepte pas (Je prends immédiatement contact avec le chef d'établissement pour en discuter.)

Affectation et inscription

6

De fin juin à début juillet

Je reçois ma notification d'affectation et j'inscris mon enfant dans son futur établissement.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

[education.gouv.fr/orientation3e](http://education.gouv.fr/orientation3e)

# NOUVELLE PROCEDURE D'ORIENTATION AU LYCEE

Chaque parent possède un compte (mail reçu via le télé service), mais **UN SEUL** des deux parents pourra effectuer la saisie.

L'adresse pour accéder aux télé services est : <http://teleservices.ac-toulouse.fr/ts>

Il faut choisir dans le menu « Scolarité services » l'onglet « Orientation ».

Saisie des intentions avant le conseil de classe 2<sup>e</sup> trimestre : du 31/01/2020 au 12/03/2020.

Saisie d'orientation avant le conseil de classe 3<sup>e</sup> trimestre : fin mai 2020

## **IMPORTANT**

Si le parent qui n'a pas fait la saisie souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du parent qui a saisi les intentions. En cas de désaccord entre les deux parents, ils sont invités à prendre contact avec le Chef d'Etablissement.